



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

*Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000*

**Séance publique du 1<sup>er</sup> décembre 2016**

Membres en exercice : 8  
Date de Publicité : 1<sup>er</sup> décembre 2016

D/2016-024

Aujourd'hui, mardi 21 juin 2016 à 10 heures 30, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

**Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU**

Etaient présents :

*A titre de titulaires :*

Mesdames CUNY, MARCHAND, JAMET, POITREAU, LIRE et BOUILHET et Messieurs BRASSEUR et LAMAISON

*A titre de suppléants :*

Etaient excusés :

Mesdames LABORDE, DARTEYRE, JARTY-ROY, BOISSEAU, WALRYCK et RAUX et Messieurs du PARC et PRADELS

REÇU EN PREFECTURE

le 01/12/2016

Application agréée E-legalite.com

033-253306187-20161201-2016\_024-DE



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC**

**D-2016/024**

**Approbation du tableau des effectifs et de l'organigramme  
SIVU BORDEAUX – MERIGNAC  
Décision - autorisation**

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'un des axes défini dans le plan stratégique qui vous a été présenté, avec le vote du budget primitif 2016, concerne l'organisation du travail. Vous aviez validé, depuis, dans ce cadre, des modifications de l'organisation du service production (création d'un secteur « fabrication »). Le travail s'est poursuivi, avec les équipes, et conduit à faire les propositions suivantes :

- Création d'une fonction opérateur régleur afin d'optimiser la productivité de l'établissement. Ils seront nommés après 3 semaines de formation dispensées en intra. Compte-tenu de la sectorisation des locaux, le besoin est de 5 opérateurs régleurs production et 3 opérateurs régleurs logistique. La qualification et donc les responsabilités correspondantes seront gratifiées par une valorisation du régime indemnitaire.
- Réorganisation du service logistique faisant suite à celle réalisée par le service production, basée sur un resserrement et un renforcement des équipes, un meilleur traitement de l'information et des données avec la définition d'objectifs

Ces modifications vous sont présentées dans l'organigramme joint à la présente. Elles ont fait l'objet d'un avis unanimement favorable du Comité Technique du 18 novembre 2016.

Au niveau de la gestion des effectifs, le travail réalisé par le service logistique a mis en évidence le besoin de création d'un poste au magasin. Ce poste est aussi mis en évidence par l'importance des heures supplémentaires constatées sur ce secteur.

Le nombre de postes budgétairement ouvert passe donc de 105 à 106.

En outre, dans le courant de l'année 2016 de nombreux mouvements de personnel ont eu lieu :

- Départs d'agents
- Recrutements et stagiairisations
- Réussite à des concours et à des examens professionnels
- Avancement de grade
- Promotion sociale

Je vous propose donc d'approuver l'organigramme et le tableau des effectifs tels que proposés en annexe.

## LE COMITE SYNDICAL

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'article 34 de la loi n° 84-83 du 26 janvier 1984, modifiée par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994, prévoyant que les emplois des collectivités sont créés par l'organe délibérant ;  
Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 18 novembre 2016 ;

**Adopte la délibération suivante :**

**Article 1 :**

Approuve les modifications, suppressions et créations de postes telles que portées au tableau des effectifs et l'organigramme annexés à la présente.

**Article 2 :**

Décide l'inscription budgétaire liée à ces modifications sur les articles budgétaires correspondant du chapitre 12.

**Article 3 :**

Madame la Présidente est chargée de l'application de la présente délibération et est autorisée à signer tout document afférent à cette affaire.

Voix pour : 8  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le 1<sup>er</sup> décembre 2016

La Présidente,



Emmanuelle CUNY